

	<h1 style="text-align: center;">G.E.C.E. Grand Est</h1> <p style="text-align: center;">Groupeement d'Eleveurs de Chevaux d'Endurance Grand- Est</p> <p style="text-align: center;">Site Internet : http://www.gecel-endurance.fr/</p>
---	---

ADHESION 2011

Bulletin d'adhésion à retourner à la Présidente de l'association :

AUBERT Lorraine ; 7 Rue Frédéric de Salm, 54160 PULLIGNY ; Tél. : 06 14 50 64 98 ;

Mail : aubertlorraine@yahoo.fr

Renseignements pratiques communs à toutes les adhésions :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Profession :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Tél. :	Fax :
E-mail :	Site Internet :

Vous êtes :

- Eleveur de Chevaux d'Endurance
- Propriétaire de chevaux participants aux courses d'endurance
- Propriétaire de **Jeunes Chevaux d'endurance** en Compétition

<u>VOUS ETES ELEVEUR :</u>
Nom de l'élevage :
Races élevées :
Nombre de chevaux :
Etalon(s) à la monte en 2010 : oui non
Nombre de poulinières à la reproduction en 2010 :
Nombre de poulains de - 4 ans :

<u>VOUS ETES PROPRIETAIRE DE CHEVAUX en compétition</u>
Vos chevaux en compétition en 2011 : nom exact, race et âge :
.....
.....
.....

<p>J'adhère au GECE Grand Est, et paie ma cotisation annuelle de 50 euros par Chèque à l'ordre du GECE - Grand Est.</p> <p>J'accepte que mon nom, celui de mon élevage et mes coordonnées soient diffusés dans toute publication du GECE et sur son site Internet.</p> <p>Fait à, leSignature :</p>
--

<p>Je soussigné, en ma qualité de membre du GECE - Grand Est, pour l'année 2010, adhère également à l'ACA France sans cotisation supplémentaire et accepte que mon nom, celui de mon élevage et mes coordonnées soient diffusés dans l'annuaire et sur le site de l'ACA France.</p> <p>Fait à, leSignature :</p>
--

Attention : sans réponse positive de votre part, votre nom ne figurera pas sur le site Internet dans la liste des éleveurs membres de l'association ACA France.

Merci de cochez la case, si vous souhaitez obtenir un reçu pour votre comptabilité.

L'adhésion au GECE Grand- Est vous permettra :

- d'être électeur lors des Assemblées Générales du GECE Grand Est
- d'être élu au Conseil d'Administration du GECE Grand Est
- de bénéficier de tarifs adhérents lors de Concours d'Élevage.
- d'apparaître au sein des différentes publications faites par le GECE Grand Est dans un but de promotion (brochures, catalogue des chevaux à la vente, site Internet, etc...).

L'ADHESION A L'ACA

Conformément au règlement en vigueur de l'ACA, l'adhésion consentie par le biais d'une entité régionale (à savoir les GECE) ne donne pas les mêmes droits que les adhésions individuelles .

□ La cotisation individuelle à l'ACA est fixée à 100 Euros en 2011.

Elle permet d'obtenir tous les droits définis dans les statuts et les lois et décrets régissant les associations de loi 1901. L'adhérent peut donc être électeur et élu au Conseil d'Administration de l'ACA lors des Assemblées Générales.

□ La cotisation à l'ACA faite par le biais des GECE est de 10 euros en 2011 (compris dans l'adhésion au GECE).

L'adhésion à l'ACA faite par le biais du GECE Grand Est se fait sur le principe de pondération : elle a objectif de donner aux associations régionales plus de pouvoirs qu'un adhérent individuel : en plus de sa propre voix, le GECE obtient une voix supplémentaire à l'ACA par tranche de 10 adhérents.

En temps qu'adhérent indirect, vous ne pourrez ni voter à titre individuel lors de l'Assemblée Générale de l'ACA, ni être élu au Conseil d'Administration de l'ACA. **Mais, cette adhésion vous permettra de bénéficier d'avantages comme, notamment, adhérer au Programme d'Élevage Endurance que les éleveurs élaborent au sein de l'ACA.**

L'adhésion au GECE est obligatoire pour toucher les primes inhérentes au programme d'élevage.

Le montant de l'adhésion à l'ACA par le biais du GECE est indissociable de la cotisation du GECE.

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat des associations ACA France et GECE Grand Est.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.